

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 11 juillet 2016, à 20h00, à la cafétéria de l'école Notre-Dame-de-Fatima, 2463, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Normand Martineau, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20h00.

16-07R-221 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Martineau
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

16-07R-222 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- Comptes rendus de divers comités internes
- Compte rendu du CCU

16-07R-223 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 439 578.17 \$ et en autorise le paiement.

LISTE DES COMPTES À PAYER JUILLET 2016

# chèque	FOURNISSEUR	MONTANT
56610	Ace Arthur Rivest inc.	2 252,01 \$
56611	Alpha systèmes de sécurité	2 615,82 \$
56612	André Demers transport enr.	459,90 \$
56613	A25 le lien intelligent	14,92 \$
56614	2532-4708 Forget inc. Agropur	9,00 \$
56615	Audiocomm	1 897,37 \$
56616	Animation Richard Lacroix	1 448,69 \$
56617	Basch textiles Canada inc	228,48 \$
56618	Alexandre Bonneau	300,00 \$
56619	Brad	6 179,91 \$
56620	Buro Plus Martin	970,24 \$
56621	Solutions de gestion de valeur	948,55 \$
56622	Chambre de commerce et de l'industrie	143,72 \$
56623	Cima+	28 053,90 \$
56624	Centre de recyclage Montcalm	45,99 \$
56625	Les clôtures M.T. inc.	1 609,63 \$
56626	Cardio plein air entraînement	983,25 \$
56627	Convergence Stratégie et communications	2 759,40 \$
56628	Camion inter-Lanaudière	1 695,74 \$
56629	Dunton Rainville	13 851,90 \$
56630	Distributions Solida inc.	185,61 \$
56631	Excavation Éric Ager	7 036,47 \$
56632	EDF (entreprises Desjardins et Fontaine)	1 132,03 \$
56633	Fonds de l'information sur le territoire	264,00 \$
56634	Inspections d'échelles Denis	403,56 \$
56635	IMA Couleur	11,20 \$
56636	Isaline	150,00 \$
56637	ICO Technologies	488,64 \$
56638	Janick Geoffrion	140,00 \$
56639	Juteau Ruel	439,08 \$
56640	Kiwi le centre d'impression	2 851,38 \$

Séance ordinaire du 11 juillet 2016
Municipalité de Sainte-Julienne

56641	Librairie LU-LU	954,51 \$
56642	Énergies Sonic RN	2 411,19 \$
56643	Location 125 Com Inc.	1 428,14 \$
56644	LCM électrique	8 740,98 \$
56645	Imagewear division de l'Équipeur	502,70 \$
56646	Ms Expert peinture	52,90 \$
56647	MRC de Montcalm	2 867,37 \$
56648	Marché S. Beaulieu	1 452,31 \$
56649	Matériaux construction Harry Rivest	192,98 \$
56650	Multicom communications	172,46 \$
56651	Mega Watt hydro culture	546,82 \$
56652	Makconcept	675,00 \$
56653	MLC associés	19 511,26 \$
56654	Martin Décor auto	252,95 \$
56655	Papillon skate parc	2 299,50 \$
56656	Plomberie Montcalm	54,28 \$
56657	Benson	1 518,63 \$
56658	9168-6931 Québec inc. (balai vac)	436,91 \$
56659	Québec linge	237,56 \$
56660	Librairie Renaud-Bray	739,63 \$
56661	Librairie Raffin	571,13 \$
56662	Restaurant le Vieux Cartier	407,64 \$
56663	Sintra Inc	7 940,01 \$
56664	Solegis Avocats	6 972,75 \$
56665	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	4 277,57 \$
56666	STI services en technologie	15 584,87 \$
56667	Sani-pressure	373,67 \$
56668	Serrurier MRC Montcalm	104,43 \$
56669	Somavrac C.C.	6 443,87 \$
56670	Semainier paroissial	218,45 \$
56671	Tenaquip Limited	451,51 \$
56672	Tracteur 125	498,53 \$
56673	Voxsun Télécom	669,69 \$
56674	Centre de pompe Villemaire	8,30 \$
56675	Nathalie Girard	381,89 \$
56676	Amélie Huneault	105,86 \$
56677	Jocelyn Lépine	112,53 \$
56678	Philippe Morin Lalonde	67,65 \$
56679	EBI Environnement	153 240,64 \$
56680	Éric Ducasse	146,30 \$
56681	Nathalie Lépine	182,00 \$
56682	Les productions Méga-animation	4 978,42 \$
56683	Profid'Or coopérative agricole	44,17 \$
56684	Claude Blain (CCU)	40,00 \$
56685	Jeanine Ricard	40,00 \$
56686	Patricia Roy	40,00 \$
56687	Robert Robillard	40,00 \$
56688	Alarme et sécurité PM	272,49 \$
56689	Concassage Carroll	647,91 \$
56690	Entreprise Malisson	7 116,95 \$
56691	Garage François Thouin	31 344,22 \$
56692	Hewitt équipement limitée	950,63 \$
56693	Les ensemencements N. Brouillette	9 284,23 \$
56694	Marcel Martel services d'arbres	1 782,11 \$
56695	Martech	37,37 \$

56696 Médias transcontinental	211,50 \$
56697 Pépinière 1050 D.S.	689,68 \$
56698 ADT Protectron	230,41 \$
56699 Rabais campus	194,39 \$
56700 Aspirateur St-Charles.com	126,40 \$
56701 Pinard Ford Ste-Julienne	2 230,19 \$
56702 Centre de pneu Villemaire	290,48 \$
56703 Autos et Camions Danny Lévesque	1 814,33 \$
56704 O. Coderre et fils	464,66 \$
56705 Dazé Neveu arpenteurs-géomètres	2 716,21 \$
56706 Graymont (QC)	7 622,77 \$
56707 Beaudoin Hurens	5 748,75 \$
56708 L'ami du bucheron	16,10 \$
56709 Latendresse asphalte	24 592,87 \$
56710 Les entreprises Nova	27,57 \$
56711 Municipalité de Saint-Alexis	6 661,98 \$
56712 Pépinière François Lemay	2 694,38 \$
56713 Réal Huot	1 193,86 \$
56714 Soudure et usinage Nortin	394,62 \$
56715 Techno diesel	1 660,76 \$

TOTAL: 439 578,17 \$

ADOPTÉE

16-07R-224 ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ:

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de juin 2016 et totalisant un montant de 297 833.62 \$.

M. Normand Martineau vote contre.

LISTE DES CHÈQUES ÉMIS JUILLET 2016

Fournisseur	Montant
Les Archers de Ste-Julienne	2 000,00 \$
Alexandre Bonneau	4 030,00 \$
Énergère	43 727,20 \$
Expo Rive-Nord	5 000,00 \$
Construction St-Germain et frères	1 000,00 \$
Daniel Cotnoir	1 000,00 \$
Dany Majeau	1 000,00 \$
Petite caisse	800,00 \$
Fabrique Paroisse Ste-Julienne	10 000,00 \$
Ministre des finances	54,75 \$
Marcel Gagnon	3 309,08 \$
Carolanne D'Astous Paquet	400,00 \$
Animations Clin d'œil	903,24 \$
Robert Dandonneau	224,00 \$
MRC de Montcalm	9 833,83 \$
Financière Banque Nationale	3 711,16 \$
La Sinfonia de Lanaudière	290,00 \$

Shérif district de Joliette	325,00 \$
Shérif district de Joliette	1 275,00 \$
Shérif district de Joliette	1 725,00 \$
Claudie Chabot-Reid	760,00 \$

TOTAL: 91 368,26 \$

LISTE ACCÈS D

FOURNISSEUR	MONTANT
Carra	3 946,42 \$
IT Cloud solutions	208,05 \$
Bell Mobilité	25,88 \$
Bell Canada	747,77 \$
Hydro-Québec	1 800,56 \$
Hydro-Québec	3 131,45 \$
Telus	182,23 \$
Ministre du Revenu Québec	32 300,20 \$
Receveur général du Canada	13 655,56 \$
Visa Desjardins	6 767,31 \$
Hydro-Québec	3 683,20 \$
Foss National Leasing	2 482,41 \$
Telus	1 472,02 \$
Vidéotron	802,40 \$

TOTAL: 71 205,46 \$

TRANSFERTS BANCAIRES

Paie 12: 29-05 au 11-06-2016

Élus	7 067,37 \$
Cols bleus	22 905,88 \$
Cols blancs	15 623,91 \$
Cadres	17 527,42 \$
Pompiers	3 052,85 \$

Paie 13: 12-06 au 25-06-2016

Élus	7 625,95 \$
Cols bleus	24 347,87 \$
Cols blancs	15 740,60 \$
Cadres	17 527,41 \$
Pompiers	3 840,64 \$

135 259,90 \$

Grand total des déboursés et chèques émis 297 833,62 \$

ADOPTÉE

16-07R-225 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 116 du Code municipal le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme Mme Manon Desnoyers, conseillère du district n^o. 3, à titre de maire suppléante pour la période du 16 juillet 2016 au 15 mars 2017 inclusivement.

ADOPTÉE

16-07R-226 AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la nomination de la conseillère, Mme Manon Desnoyers, à titre de maire suppléante à compter du 16 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise, à compter du 16 juillet 2016, les personnes suivantes à signer les chèques et effets dans le compte bancaire (folio 400529) de la Municipalité de Sainte-Julienne:

- Monsieur Marcel Jetté, maire;
- Madame Manon Desnoyers, maire suppléante;
- Madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- Madame Nathalie Girard, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

QUE le conseil autorise les signatures d'au moins deux (2) des personnes nommées ci-haut sur chacun des chèques ou effets de commerces.

ADOPTÉE

16-07R-227 ENTENTE CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge désire procéder au renouvellement de la lettre d'entente « Services aux sinistrés »;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a une durée de trois (3) ans couvrant la période 2016-2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une contribution annuelle de 0.16 \$ per capita;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- La Municipalité fasse appel aux services de la Croix-Rouge lors de sinistres majeurs;
- La directrice générale soit désignée comme coordonnatrice des mesures d'urgence pour assurer le suivi opérationnel de l'entente;
- Le conseil autorise la directrice générale et monsieur le maire à signer l'Entente Services aux Sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne;
- Le conseil autorise le paiement de la somme de 1 578.08 \$ à la Croix-Rouge canadienne.

ADOPTÉE

16-07R-228 PROGRAMME SAUVÉR

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution 15-10X-384, a mandaté la firme YHC Environnement pour la réalisation d'une étude de service d'autopartage avec véhicule électrique;

CONSIDÉRANT les conclusions de cette étude;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'innovation en environnement (SIE) a déposé le projet pilote SAUVÉR (système d'autopartage avec véhicule électrique en région);

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote est financé en partie par le Fonds municipal vert;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible à une subvention maximale de l'ordre de 35 484 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, la Municipalité doit acquérir, via la SIE, un véhicule électrique;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de véhicule retenu est la SPARK;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote a une durée de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité à y adhérer;

CONSIDÉRANT QUE la subvention sera déposée en deux versements;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'effectuer les paiements des montants prévus;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE la municipalité de Sainte-Julienne participe au projet pilote SAUVÉR;
- QUE le conseil autorise la directrice générale à effectuer la commande auprès du concessionnaire Bourgeois pour l'acquisition dudit véhicule;
- QUE le conseil autorise la directrice générale à effectuer le paiement au montant de 64 702 \$ plus les taxes applicables à la SIE en paiement des coûts d'acquisition du véhicule et du paiement initial pour les outils et les services SAUVÉR;
- QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer toute dépense nécessaire à la réalisation du projet conformément aux règles applicables en matière de dépenses;
- QUE le coût d'achat de l'auto soit affecté au fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans;
- QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir.

ADOPTÉE

16-07R-229 DESJARDINS JEUNES AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé le dépôt d'une demande de subvention d'un étudiant à titre d'aide horticulteur dans le cadre de Desjardins ~ Jeunes au travail sous la responsabilité du Carrefour jeunesse-emploi de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation d'acceptation de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le programme Desjardins ~ Jeunes au travail subventionne le salaire à la hauteur de 50 % du salaire minimum pour les 180 premières heures travaillées, représentant un montant de 967.50 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil entérine l'embauche, dans le cadre du programme Desjardins - Jeunes au travail, de Marco Dufresne à titre d'aide horticulteur pour une période de 9 semaines, à compter du 27 juin 2016, conformément aux dispositions de la convention collective.

ADOPTÉE

16-07R-230 RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Julienne détient depuis plusieurs années un emprunt temporaire (marge de crédit) de 3 000 000\$ auprès de la Caisse populaire de Montcalm pour couvrir les dépenses d'administration courante prévues au budget;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire exige qu'une résolution soit adoptée annuellement pour renouveler ladite marge de crédit;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise le renouvellement de la marge de crédit déjà existante à la Caisse Desjardins de Montcalm afin de financer les dépenses d'administration courantes selon les conditions suivantes :

- le montant maximal qui pourra être dû sur avance ne devra pas excéder 3 000 000 \$ et les avances temporaires de l'année 2015 devront être payées en totalité;
- le déboursés de la marge de crédit se feront automatiquement selon les besoins;
- le taux d'intérêt est le taux préférentiel en vigueur majoré de 0%;
- les intérêts seront remboursés mensuellement et les remboursements du capital se feront quotidiennement selon les disponibilités au compte.

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins de Montcalm et à la comptabilité.

ADOPTÉE

16-07R-231 ENTREPRISE ROLAND MORIN

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'adjudication d'un contrat par la Municipalité de Sainte-Julienne à Les Entreprises Roland Morin Inc. en date du 23 septembre 2013, cette dernière a intenté un recours juridique contre la municipalité pour un montant de 72,004,82\$;

CONSIDÉRANT QU' en vertu d'un contrat accordé par la municipalité de Sainte-Julienne à Les Entreprises Roland Morin Inc. en date du 27 août 2013, cette dernière a intenté un recours juridique contre la municipalité pour un montant total de 656,868,91\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité conteste le bien-fondé de ces réclamations;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de négociations entre les procureurs des parties, les deux dossiers peuvent être réglés hors cour, sujet à ratification par le conseil municipal de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QU' il apparaît approprié et dans l'intérêt des contribuables de ratifier le règlement de ces deux dossiers;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ QUE :

Article 1 : Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Article 2 : Le conseil municipal accepte le règlement hors cour, sans compensation financière, de la poursuite de 72 004.82\$ (dossier : 705-17-006324-154 CSJ.);

Article 3 : Le conseil municipal autorise le règlement du dossier en regard de la poursuite de 656,868.91\$ moyennant le paiement d'une somme globale et forfaitaire de 60,000.00\$ (dossier : 705-17-006022-154 CSJ), et ce, suivant les termes et conditions d'un reçu-quittance et transaction à cet effet;

Article 4 : Le conseil municipal autorise l'émission d'un chèque au montant de 60,000.00\$ payable à l'ordre de Me Jean-François Gilbert en fidéicommiss aux fins de ce règlement;

Article 5 : Le conseil municipal autorise le maire, monsieur Marcel Jetté, et la directrice générale, madame France Landry, à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à ce règlement;

Article 6 : Le conseil municipal autorise son procureur, M^e J.H. Denis Gagnon, de l'étude légale DUNTON RAINVILLE sncrl à compléter et signer tous les documents nécessaires pour donner plein et entier effet aux règlements convenus dans ces deux dossiers;

Article 7 : Les argents affectés au règlement de ces deux dossiers sont pris conformément aux dispositions de la résolution 13-08X-1104.

M. Normand Martineau vote contre.

ADOPTÉE

16-07R-232 MANDAT AUDIT 2016

CONSIDÉRANT QU' annuellement la Municipalité doit faire procéder à l'audition de ses livres comptables par un auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par DCA comptable professionnel agréé Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la firme DCA comptable professionnel agréé Inc. pour procéder au mandat d'audit pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 pour un montant de 21 600 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

16-07R-233 OFFRE D'ACHAT DU LOT 3 683 062

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une offre d'achat du lot 3 683 062 appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce lot longe la route 125 et borde plusieurs terrains;

CONSIDÉRANT QUE la requérante désire procéder à cette acquisition dans l'intention de pouvoir construire une résidence sur le lot 3 441 315;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 441 315 n'a pas façade sur rue étant enclavé par le lot 3 683 062;

CONSIDÉRANT QUE ce lot n'est d'aucune utilité municipale;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la requérante ne concernent que la partie du lot situé en façade de son terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut céder les parties de lot bordant les autres terrains afin d'éviter tout enclavement ou non-accès aux terrains avoisinants;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;

QUE le conseil accepte de céder une partie du lot 3 683 062 situé en façade du lot 3 441 315, d'une longueur approximative de 61 mètres, pour un montant de 500 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette cession est faite sans garantie légale autre que celle détenue par la municipalité;

QUE les frais de lotissement et de notaire, le cas échéant, sont à la charge de l'acquéreur;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la présente cession.

ADOPTÉE

16-07R-234 EXPERT EN SINISTRE - MANDAT

CONSIDÉRANT QU' un incendie majeur a détruit les bureaux de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet incendie entraîne de nombreuses tâches à effectuer auprès de nos assureurs;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de protéger les intérêts de la municipalité;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de s'adjoindre d'un expert en sinistre afin d'être conseillé et représenté auprès de notre assureur;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à mandater une firme d'expert en sinistre pour l'accompagner dans le processus de réclamation auprès de nos assureurs.

ADOPTÉE

16-07R-235 TERRAIN DE SOCCER ~ PARC FERNAND BOUVRETTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire aménager un terrain de soccer de 60m x 100m sur le terrain du parc Fernand Bouvrette;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de terrain appartenant à la Municipalité ne permet pas l'aménagement d'un tel terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un tel terrain est devenu essentiel pour permettre aux jeunes de Sainte-Julienne d'avoir accès à un terrain conforme aux exigences de l'Association de soccer de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la superficie nécessaire pour permettre l'aménagement du terrain de soccer nécessite l'acquisition d'un terrain d'environ 8 060 m²;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 3 440 651, adjacent au lot 3 441 630 appartenant à la Municipalité, sont disposés à céder une partie du lot moyennant compensation;

- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du terrain adjacent sont également propriétaire du Domaine TréCarré;
- CONSIDÉRANT QUE le lotissement du Domaine TréCarré est assujéti à l'imposition pour fins de parc;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 811-11 et ses amendements, les fins de parc peuvent être versés en argent ou en terrain;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir une portion de terrain pour pouvoir procéder à l'aménagement dudit terrain de soccer;
- CONSIDÉRANT QUE le lot 3 440 651 est desservi par le réseau d'aqueduc et que celui-ci pourrait être loti en plusieurs lots construisibles;
- CONSIDÉRANT QUE la superficie à acquérir représente la possibilité de lotir au moins trois (3) terrains;
- CONSIDÉRANT QUE la cession d'une superficie de 8 060 m² occasionne une perte de revenu importante pour les propriétaires;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire des lots 3 441 399 et 3 441 400 qui ne sont d'aucune utilité municipale;
- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 3 440 651 sont intéressés par l'acquisition des lots précités appartenant à la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QU' il est avantageux pour les parties de procéder à un échange;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU :

- QUE le préambule fasse partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- QUE le 2^e paragraphe de la résolution 13-11R-1242 soit modifiée en retirant la dernière phrase concernant le paiement en argent des frais pour fins de parc;
- QUE la Municipalité cède aux propriétaires du lot 3 440 651 les lots 3 441 399 et 3 441 400 en échange d'une superficie d'environ 8 060 m² du lot 3 440 651 adjacent au lot 3 441 630;
- QUE cette transaction remplace tous frais pour fins de parc pouvant être exigés pour le lotissement du lot 5 030 234;
- QUE le directeur du développement du territoire et des infrastructures soit autorisé à mandater les arpenteurs pour effectuer le lotissement du lot à intervenir;

- QUE les frais de notaire, de lotissement et d'arpentage nécessaires à la présente transaction sont à la charge de la municipalité;
- QUE les propriétaires du lot 3 440 651 donnent plein accès à la superficie ci-haut mentionnée dès l'adoption de la présente;
- QUE cette transaction est effectuée sans garantie légale;
- QUE le conseil mandate Me Guy HÉBERT, notaire, ou tout autre notaire associé ou employé de l'étude GAGNON, CANTIN, LACHAPPELLE ET ASSOCIÉS (S.E.N.C.R.L.) pour la préparation et la rédaction des actes de translatif permettant de donner plein droit aux présentes;
- QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les actes nécessaires aux présentes.

ADOPTÉE

16-07R-236 PACTE RURAL – MODIFICATION DE LA DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a, par sa résolution 15-06R-193, autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural pour l'aménagement d'un terrain de tennis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu confirmation d'une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ~ phase III;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, la Municipalité désire affecter les sommes disponibles dans le cadre du pacte rural à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire aménager un terrain de soccer au parc Fernand-Bouvrette;

CONSIDÉRANT QU' un montant de 91 106.46 \$ est disponible pour la Municipalité dans le cadre du pacte rural 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE la municipalité de Sainte-Julienne retire la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Pacte rural pour l'aménagement d'un terrain de tennis;
- QUE la directrice générale soit autorisée à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural 2015 pour l'aménagement d'un terrain de soccer au parc Fernand-Bouvrette;
- QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC à cet effet.

ADOPTÉE

16-07R-237 SUBVENTION LOISIR STE-JULIENNE-EN-HAUT

- CONSIDÉRANT QUE les *Loisirs Sainte-Julienne en Haut* ont signifié leur besoin d'avoir un espace clos pour remiser leur matériel et équipement au parc Fernand-Bouvrette;
- CONSIDÉRANT QUE ceux-ci ont démontré leur intérêt à construire un cabanon de 14 x 20 pour ces besoins;
- CONSIDÉRANT QUE la construction serait entièrement assumée par l'organisme;
- CONSIDÉRANT QUE le coût des matériaux nécessaires à cette construction est évalué à environ 7 000 \$;
- CONSIDÉRANT QUE l'achat des matériaux sera assimilé à une subvention à l'organisme;
- CONSIDÉRANT la recommandation du Comité loisirs, sports, culture et famille et événements spéciaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule fasse partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- QUE le conseil autorise les *Loisirs Sainte-Julienne en Haut* à procéder à la construction d'un cabanon de 14 x 20 sur le terrain du parc Fernand-Bouvrette;
- QUE les *Loisirs Sainte-Julienne en Haut* soient autorisés à effectuer les achats nécessaires à cette construction jusqu'à un montant maximal de 7 000 \$;
- QUE les *Loisirs Sainte-Julienne en Haut* soient remboursés des achats effectués, jusqu'au maximum précité, sur présentation des pièces justificatives à cet effet;
- QUE ces achats soient assimilés à une subvention à l'organisme et donc payés à même le poste budgétaire 02-701-10-970;
- QUE le cabanon demeure la propriété de la municipalité de Sainte-Julienne;
- QUE le conseil autorise les *Loisirs Sainte-Julienne en Haut* à utiliser ce cabanon pour le remisage de ses équipements;
- QUE la municipalité se réserve le droit d'occuper une partie de ce cabanon pour répondre à ses besoins, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-07R-238 SUBVENTION LAC DU MOULIN

CONSIDÉRANT QUE le Club social et sportif du Lac du Moulin a déposé une demande d'aide financière au montant de 2 500.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE des argents sont prévus au poste budgétaire subventions aux organismes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de loisirs, sports, culture, famille et événements spéciaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la directrice des services culturels et récréatifs soit autorisée à faire effectuer le paiement de la subvention conformément aux exigences précisées dans la demande d'aide financière et le dépôt, par l'organisme de tous les documents exigés.

ADOPTÉE

16-07R-239 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE- PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le protocole d'entente pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), octroyant une aide financière de 59 850 \$ pour le parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise des travaux d'aménagement d'un parc intergénérationnel sur le lot 4 081 052 situé à l'angle du chemin du Gouvernement et de la rue Gilles Venne;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer ladite entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- Autorise le maire à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne le protocole d'entente concernant l'attribution d'une aide financière de 59 850 \$ dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

ADOPTÉE

16-07R-240 ÇA MARCHÉ POUR JADE

CONSIDÉRANT QUE le Clans routiers de scoutisme traditionnel 4^e des Sentiers et 5^e de la Seigneurie ont un projet Denali de marche du 2 au 5 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QU' en marge du Denali, ce projet a pour but d'amasser des fonds par l'activité «Ça marche pour Jade»

CONSIDÉRANT QUE ces fonds permettront d'aider deux parents membres du Clan 4^e des Sentiers à donner soins et confort à la petite Jade Morin née prématurément à 26 semaines;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Scout de Sainte-Julienne participe à cette activité;

CONSIDÉRANT QUE des animations et un campement est prévu au Parc 4-Vents samedi le 3 septembre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le Clans routiers à utiliser le Parc 4-Vents samedi le 3 septembre pour l'organisation d'animations et d'un coucher en campement.

ADOPTÉE

16-07R-241 SUBVENTION À L'ÉLITE – FRÉDÉRIK LAROCHE

CONSIDÉRANT QUE Frédérick LaRoche est « Élite » dans le domaine du sport BMX de course;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier sera en compétition les 20 et 21 août 2016 à Haut Richelieu et les 10 et 11 septembre 2016 à Coteau du Lac;

CONSIDÉRANT QUE sa demande de subvention est admissible à la Politique de subvention à l'élite;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de subvention à l'élite offre et permet d'octroyer un montant de 250 \$ par élite et par événement jusqu'à concurrence de deux (2) événements/année;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services culturels et récréatifs;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'une aide financière au montant de 500 \$ pour Frédérik LaRoche concernant ses compétitions qui auront lieu au mois d'août et septembre 2016.

QUE suite aux deux compétitions, Frédérik LaRoche dépose à la directrice des services culturels et récréatifs sa preuve d'inscription ainsi que son classement lors de la compétition;

Le conseil demande à ce que la participation de la Municipalité de Sainte-Julienne soit annoncée et soulignée lors des événements.

ADOPTÉE

16-07R-242 SUBVENTION À L'ÉLITE – NICOLAS LAROCHE

CONSIDÉRANT QUE Nicolas LaRoche est « Élite » dans le domaine du sport BMX de course;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier sera en compétition les 20 et 21 août 2016 à Haut Richelieu et les 10 et 11 septembre 2016 à Coteau du Lac;

CONSIDÉRANT QUE sa demande de subvention est admissible à la Politique de subvention à l'élite;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de subvention à l'élite offre et permet d'octroyer un montant de 250 \$ par élite et par événement jusqu'à concurrence de deux (2) événements/année;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services culturels et récréatifs

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'une aide financière au montant de 500 \$ pour Nicolas LaRoche concernant ses compétitions qui auront lieu au mois d'août et septembre 2016.

QUE suite aux deux compétitions, Nicolas LaRoche dépose à la directrice des services culturels et récréatifs sa preuve d'inscription ainsi que son classement lors de la compétition;

Le conseil demande à ce que la participation de la Municipalité de Sainte-Julienne soit annoncée et soulignée lors des événements.

ADOPTÉE

16-07R-243 PARSIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a bénéficié d'une subvention dans le cadre du programme PARSIS pour le projet d'aide à la réussite;

CONSIDÉRANT QUE le projet est maintenant terminé pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QU' une reddition de compte a été déposée à la MRC le 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette reddition devait être accompagnée d'une résolution de la municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le conseil accepte et entérine la reddition de compte déposée dans le cadre du PARSIS pour le projet d'aide à la réussite 2015-2016 et adopte le rapport financier final au montant de 32 382.92 \$ (taxes nettes).

ADOPTÉE

16-07R-244 AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE LAVAGE - VOIRIE

CONSIDÉRANT QU' il s'avère utile et nécessaire d'aménager une salle de lavage dans le garage de la voirie pour assurer un entretien efficace du matériel roulant;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par MultiPression LC Inc. pour l'aménagement de cet espace;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de voirie à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Martineau
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à faire procéder à l'aménagement d'une salle de lavage dans le garage municipal par la firme Multi-pression LC Inc. pour un montant de 18 059.87 \$ plus les taxes applicables le tout conformément à sa soumission déposée en date du 26 juin 2016;

QUE cette dépense soit affectée au fonds général au poste d'immobilisation.

ADOPTÉE

16-07R-245 RÉFECTION – ABRI À SABLE

CONSIDÉRANT QUE l'abri à sable nécessite des travaux de réfection importante dont notamment la reconstruction complète de l'entrée;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessiteront l'intervention de plusieurs entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à environ 50 000 \$ plus les taxes applicables, montant étant réparti en plusieurs fournisseurs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de voirie à l'effet de faire effectuer ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le conseil mandate le directeur des travaux publics pour faire procéder à la réfection de l'abri à sable et l'autorise à mandater les entrepreneurs nécessaires à la réalisation des travaux conformément à la politique de délégation de dépenses;
- QUE le conseil octroie également le contrat de démolition et de reconstruction de la structure de bois à Construction 2L conformément à sa soumission déposée pour un montant de 19 960.60 \$ plus les taxes applicables;
- QUE cette dépense soit défrayée par le fonds général au poste d'immobilisation.

ADOPTÉE

16-07R-246 INSTALLATION DE LUMINAIRES

CONSIDÉRANT QUE les six (6) conseillers et le maire ont la possibilité de demander l'installation de deux (2) nouveaux luminaires chacun, conformément au budget adopté;

CONSIDÉRANT QUE ce pouvoir discrétionnaire nécessite des coûts d'installation;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et le maire ont déposé leur demande d'installation;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Martineau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise, sur recommandation et validation des demandes par le Comité de sécurité et à la demande des conseillers concernés, l'installation de 14 luminaires aux endroits suivants :

District 1 : 1341, Joël St-Laurent, poteau PZWEU5
1015, des Plaines, poteau C9M5H

District 2 : Coin Jessica et rang 5
Sur le rang 5, deuxième poteau avant le chemin Pinard

District 3 : 1276, rang St-Joseph
2239, rue des Hauteurs

District 4 : 2787, chemin du Lac Lemenn
1518, 4^e Avenue du Lac Lemenn

District 5 : 3417, rue Aram
3427, chemin du Château

District 6 : Angle chemin Bon Air et rue Clément
3561, chemin Bon Air

Maire : Coin McGill et Grand-Duc
Au bout de la rue des Volets

QUE le directeur des travaux publics soit mandaté pour déposer ces demandes d'installation auprès d'Hydro-Québec dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

16-07R-247 CONTRAT AQUEDUC STE-JULIENNE-EN-HAUT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 922-16 décrétant un emprunt de 790 000 \$ pour, notamment, la réalisation de divers travaux à l'Aqueduc Sainte-Julienne en haut;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a obtenu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 21 mars 2016;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres public a été lancé pour l'aménagement d'un système de traitement d'eau potable et la modification de l'installation de captage pour l'aqueduc Ste-Julienne-en-haut;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du développement du territoire et des infrastructures a procédé, en présence de deux (2) témoins, à l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes (montants indiqués avant taxes) :

- Norclair Inc. 385 990.35 \$
- Plomberie Brébeuf Inc. 434 220.00 \$
- Groupe Meas Inc. 473 700.00 \$
- Nordmec Construction Inc. 496 706.00 \$
- Socomec industriel Inc. 590 659.00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Technorem Inc., ingénieur affecté au projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil octroie le contrat d'aménagement d'un système de traitement d'eau potable et la modification de l'installation de captage de l'aqueduc Ste-Julienne-en-haut à Norclair Inc. pour un montant de 385 990.35 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission datée du 5 juillet 2016 et des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda.

QUE le conseil mandate le directeur du développement du territoire et des infrastructures pour assurer la supervision et le suivi des travaux;

QUE le conseil autorise également le directeur du développement du territoire et des infrastructures à mandater les professionnels nécessaires à la réalisation du mandat (laboratoire, surveillance, etc.) conformément aux exigences dudit mandat et aux règles applicables en matière de dépenses.

ADOPTÉE

16-07R-248 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le Règlement no. 858-12 abrogeant et remplaçant les règlements no.609-04 et 692-06 et leurs amendements et constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 8 du Règlement no. 858-12, le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme est de deux (2) ans et il y a lieu de renouveler leur mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans, soit :

Conseiller délégué, représentant du secteur : Monsieur Stéphane Breault

Agricole : Monsieur Arthur Duquette
Citoyen : Monsieur Mario Saint-Georges
Citoyen : Monsieur Claude Blain
Citoyen : Monsieur Robert Robillard
Citoyen : Madame Patricia Roy
Citoyen : Madame Jeannine Ricard

ADOPTÉE

16-07R-249 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-0020 – 3261, RUE DE LA ROSERAIE

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2016-0020 pour le 3261, rue de la Roseraie visant la construction d'un garage détaché à 11m de la ligne avant au lieu de 18.58m (règlement 377, article 84);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 29 juin 2016 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2016-0020 pour le 3261, rue de la Roseraie.

ADOPTÉE

16-07R-250 DEMANDE DE DÉROGATION 2016-0021 – 2882, RUE JACQUES

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2016-0021 pour le 2882, rue Jacques visant la construction d'une clôture de 1.8m de haut située à :

- 3.11m de la marge avant de la rue Jacques au lieu de 13.92m
- 0.38m de la marge avant secondaire de la rue du Repos au lieu de 7.60m
- 2.62m de la marge avant secondaire de la route 125 au lieu de 7.60m (règlement 377 article 127)

CONSIDÉRANT QUE la demande vise également à exposer un maximum de six tracteurs pour revente en cour avant en tout temps (règlement 377, article 142 d et f);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 29 juin 2016 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2016-0021 pour le 2882, rue Jacques conditionnellement à ce qu'il n'y ait pas de ronce artificielle (fil barbelé) dans le haut de la clôture qui longe la route 125.

ADOPTÉE

16-07R-251

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-0024 – 1515, ROUTE 125

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2016-0024 pour le 1515, route 125 visant l'installation d'une enseigne de 3.41m2 sur le mur latéral du bâtiment servant à identifier le pharmacien (règlement 377, article 128 g);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 29 juin 2016 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2016-0024 pour le 1515, route 125.

M. Stéphane Breault vote contre.

ADOPTÉE

16-07R-252

DEMANDE DE PIIA 2016-0025 – 1515, ROUTE 125

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2016-0025 pour le 1515, route 125 visant :

- l'installation de deux enseignes publicitaire Brunet, soit une en façade et une sur poteau;
- l'installation de deux enseignes publicitaires pour l'officine de pharmacie, soit une en façade et une sur le côté;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 29 juin 2016 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2016-0025 pour le 1515, route 125.

ADOPTÉE

16-07R-253 DEMANDE DE PIIA 2016-0022 – 2431, RUE VICTORIA

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2016-0022 pour le 2431, rue Victoria visant la réfection de la toiture de l'église par l'installation d'un revêtement de tôle canadienne pré-peint non galvanisé gris métallique;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise également l'installation d'arrêts et de barrières pour la glace et la neige;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 29 juin 2016 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2016-0022 pour le 2431, rue Victoria.

ADOPTÉE

16-07R-254 DEMANDE DE PIIA 2016-0023 – 1667, ROUTE 125

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2016-0023 pour le 1667, route 125 visant à :

- refaire la toiture en y apposant du bardeau d'asphalte architectural de couleur noire;
- refaire le revêtement extérieur complet en canexel de couleur gris brume;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 29 juin 2016 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2016-0023 pour le 1667, route 125.

ADOPTÉE

16-07R-255 DEMANDE DE PIIA 2016-0026 – 2330, ROUTE 337

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2016-0026 pour le 2330, route 337 visant la construction d'un garage détaché en cour arrière avec un revêtement de brique et vinyle gris ainsi qu'une toiture en bardeaux d'asphalte architecturale bleu mistral;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 29 juin 2016 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2016-0026 pour le 2330, route 337.

ADOPTÉE

- **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER**

Monsieur Yannick Thibeault donne avis de motion, qu'à une séance du conseil subséquente, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection sur diverses rues ou chemins de la municipalité. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

- **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT ~ RUE VINCENT SICARI**

Monsieur Claude Rollin donne avis de motion, qu'à une séance du conseil subséquente, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de pavage, de drainage et d'installation de luminaires sur la rue Vincent Sicari. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

- **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT ~ RUE DES ARPENTS VERTS**

Monsieur Claude Rollin donne avis de motion, qu'à une séance du conseil subséquente, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de pavage, de drainage et d'installation de luminaires sur la rue des Arpents verts. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

- **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT ~ PLACE ET RUE BENJAMIN**

Madame Manon Desnoyers, donne avis de motion, qu'à une séance du conseil subséquente, elle présentera ou fera présenter un règlement décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de pavage, de drainage et d'installation de luminaires sur la Place Benjamin et la rue Benjamin. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

- **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT ~ PLATEAU SIMARD**

Madame Manon Desnoyers donne avis de motion, qu'à une séance du conseil subséquente, elle présentera ou fera présenter un règlement décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de pavage, de drainage et d'installation de luminaires sur la rue du Plateau Simard, la rue du Sommet et la rue des Hauteurs connues comme étant le Plateau Simard. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

- **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT ~ LAC DUFOUR**

Monsieur Richard Desormiers donne avis de motion, qu'à une séance du conseil subséquente, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de pavage, de drainage et d'installation de luminaires sur la rue Christian, la rue de la Coulée et la rue Josée toutes situées au Lac Dufour. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

- **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT ~ DOMAINE GAUDET ET DOMAINE BOISÉ MONTCALM**

Monsieur Normand Martineau donne avis de motion, qu'à une séance du conseil subséquente, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de pavage, de drainage et d'installation de luminaires sur les rues Suzanne, Marco, Yvan, Doris, Rolland, Brulée, Mousseau, Gaudet et Place Raymond situées dans le Domaine Gaudet et les rues Émélie et Savi situées dans le Domaine Boisé Montcalm. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

16-07R-256 NOMINATION D'UN LIEUTENANT INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT QUE selon la convention collective, l'employeur maintient un minimum de deux (2) lieutenants et de deux (2) lieutenants intérimaires par équipe;

CONSIDÉRANT QU' un poste de lieutenant intérimaire est vacant depuis la démission de Éric Pothel;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du SSISJ recommande la nomination de monsieur Maxime Varin, ce dernier ayant obtenu le meilleur pointage suite au concours;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la nomination de monsieur Maxime Varin au titre de lieutenant intérimaire pour le Service de sécurité des incendies de Sainte-Julienne, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur, et ce à compter du 12 juillet 2016.

ADOPTÉE

16-07R-257 NOMINATION D'UN LIEUTENANT INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT QUE selon la convention collective, l'employeur maintient un minimum de deux (2) lieutenants et de deux (2) lieutenants intérimaires par équipe;

CONSIDÉRANT QU' un poste de lieutenant intérimaire est laissé vacant suite à la nomination d'Éric Ducasse à titre de Directeur du SSI de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du SSISJ recommande la nomination de monsieur Philippe David, ce dernier ayant obtenu le meilleur pointage suite au concours;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la nomination de monsieur Philippe David au titre de lieutenant intérimaire pour le Service de sécurité des incendies de Sainte-Julienne, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur, et ce à compter du 12 juillet 2016.

ADOPTÉE

16-07R-258 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et secrétaire-
trésorière